



Envoyé en préfecture le 19/02/2026	
Reçu en préfecture le 19/02/2026	Membres en exercice 20
Publié le	Membres présents Berger Levault 12
ID : 025-200066264-20260217-D05_2026-DE	Pouvoirs 0
VOTES :	
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

DELIBERATION N° 05/2026
OBJET : SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL

Réunion du 17 février 2026



Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni le 17 février 2026 à 10h30, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Elisabeth BROSSARD, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, François CUCHEROUSET, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Charles PIQUARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Olivier BILLOT, Marie-France BOTTARLINI, Damien CHARLET, André-Marie DEPOUTOT, Gérard DEQUE, Michel LAURENT, Didier PAINEAU, Géraldine TISSOT-TRULLARD

VU le Code général des collectivités territoriales

En cohérence et concordance avec le Budget Primitif 2026 voté, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Amicale du personnel de l'ADAT.

Cette somme est inscrite à l'article 65748 du Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration

DECIDENT à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € en faveur de l'Amicale du personnel de l'ADAT.

La Présidente de l'ADAT,

Christine BOUQUIN